



Gérard Quevillon, Président de la Caisse Nationale du RSI

Restaurateur à Cherbourg, Gérard Quevillon est Président de la caisse Nationale du RSI depuis sa création, en 2006, et Président de la Caisse RSI de Basse-Normandie.

Auparavant, il a été Président de la Caisse Nationale d'Assurance maladie des professions indépendantes, et premier vice-Président de la caisse nationale de l'Organisation autonome nationale de l'industrie et du commerce (Organic), deux entités qui ont fusionné, avec l'Assurance vieillesse des artisans (Ava), pour former le RSI.

**“ Un enjeu majeur et une sécurité
pour la santé publique. ”**

Le 17 mars dernier, le projet de loi de santé était examiné devant la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale. Pour Gérard Quevillon, le texte du projet de loi reflète et conforte certaines positions défendues par le Régime social des indépendants (RSI) depuis plusieurs années, en matière de prévention, tout particulièrement.

LOI DE SANTÉ

Quel est votre point de vue, et plus généralement la position du RSI, sur le projet de loi de santé, à l'heure actuelle ?

Gérard Quévillon: Le projet de loi de santé renforce les orientations portées depuis plusieurs années par le RSI en

“ La France souffre d'un retard notable en matière de prévention. ”

matière de prévention. Là où il nous intéresse particulièrement, c'est dans le rôle central qu'il accorde à la prévention, un thème défendu et promu par le RSI depuis longtemps, dans ses programmes à l'égard de ses affiliés. Pour une raison simple et pragmatique: la médecine du travail n'existe pas, pour les indépendants

que nous couvrons. Pour pallier cet état de fait, le RSI a développé un modèle unique qui associe le médecin traitant à l'assuré.

Cela fait une dizaine d'années que nous répétons que la France souffre d'un retard notable en matière de prévention. Selon l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes), la part des dépenses de prévention dans les dépenses courantes de santé globales, en France, représentait moins de 2,5% en 2013. Je souhaite, en conséquence, et c'est un vœu partagé par l'ensemble des administrateurs du RSI, que nous nous attaquions à ce sujet avec plus de détermination, encore, car il s'agit d'une véritable sécurité pour la santé publique. Développer et systématiser la prévention, c'est, en fin de compte, réduire les dépenses pour les malades et favoriser un suivi plus efficace de certaines pathologies, surtout en matière de maladies professionnelles. ■



PRÉVENTION

S'agissant de prévention, la suppression par l'État des fonds attribués aux mesures d'accompagnement en milieu scolaire M'T Dents remet-elle en question la poursuite du programme par le RSI ?

G. Q. : Cette mesure prise par l'État est décevante, mais il faut la comprendre dans un contexte d'économies que l'on sait drastiques. Évidemment, elle ne remet pas en cause le dispositif M'T Dents que nous avons mis en place pour tous les jeunes ressortissants du RSI aux âges clés définis avec la profession. Les actions menées en classes de CP défavorisées ont fait la preuve de leur efficacité et, en accord avec le régime

Sont abordées, au travers d'illustrations, de jeux et de textes pédagogiques adaptés à leur âge, vingt thématiques de prévention différentes. La nutrition, l'hygiène et la santé bucco-dentaire en font naturellement partie, et l'enquête de satisfaction que nous avons menée auprès des familles témoigne qu'il s'agit là des thématiques les mieux mémorisées par les enfants et celles qui ont fait l'objet de discussions en famille.

De façon plus générale, le RSI a développé des bilans de prévention pour l'ensemble de ses assurés, à plusieurs âges clés de leur vie, de 26 à 70 ans. Ceux-ci sont entièrement pris en charge et réalisables en lien avec le médecin traitant, qui connaît le mieux le parcours et l'état de santé de l'assuré. Et pour répondre aux attentes des indépendants, en matière de santé et de risques professionnels, le RSI a conçu RSI Prévention Pro. Nos assurés sont, en effet, exposés à des risques et pathologies dans le cadre de l'exercice de leur activité, qui nécessitent des solutions de sensibilisation et de dépistage adaptées. C'est ce que propose RSI Prévention Pro aux indépendants les plus exposés aux risques professionnels depuis 2012 et, depuis cette année, à huit métiers des BTP.

La prévention est d'autant plus un sujet de préoccupation, pour nous, que l'état de santé de l'entreprise est fortement lié à celui de son dirigeant. En tant qu'indépendants, nous sommes parmi les seuls à créer encore des emplois dans le pays. Or, si la santé des chefs d'entreprise indépendants que nous couvrons est défaillante, c'est l'entreprise dans son ensemble qui peut en être affectée et en souffrir. C'est non seulement la santé actuelle de nos cotisants, qui nous intéresse, mais aussi leur santé future. Notre objectif, c'est d'anticiper l'apparition d'éventuelles maladies et pathologies, professionnelles ou non, à travers une gamme complète de programmes de prévention santé formant un ensemble cohérent, un véritable « parcours de prévention ». ■

“ Notre objectif, c'est d'anticiper l'apparition d'éventuelles maladies et pathologies, professionnelles ou non. ”

général, nous souhaitons poursuivre nos efforts dans ce sens. Le RSI a décidé de continuer à financer ces actions en zones d'éducation prioritaire aux côtés de la CNAMTS. Il faut, cependant, être conscient que ces efforts financiers ne peuvent être assumés qu'en interrégime. Le RSI ne peut réaliser seul le financement des actions de sensibilisation dans les écoles, mais nous soutiendrons cette démarche de prévention et de pédagogie le plus longtemps possible.

La prévention bucco-dentaire est une problématique importante, pour le RSI. Je ne suis pas expert de santé, mais nous avons l'occasion de discuter avec des professionnels de santé et avec des chirurgiens-dentistes. Ceux-ci insistent sur les conséquences d'une mauvaise dentition ou de problèmes dentaires, d'où proviennent de très nombreuses pathologies. Il est donc impératif d'agir en amont, le plus tôt possible et notamment auprès des enfants. Le RSI a développé pour les jeunes de 9 et 12 ans des supports de prévention innovants, puisque nous leur adressons pour la rentrée scolaire un cahier de textes ou un agenda dit « de prévention ».

BILAN RETRAITE

Vous venez de lancer le bilan santé retraite après une expérimentation dans quatre régions.

En quoi consiste-t-il ?

G. Q. : Le départ à la retraite est un moment clé, dans une vie, où l'on envisage de nouveaux projets. Pour cela, un bilan de santé est utile pour préparer l'avenir plus sereinement. Le bilan santé retraite qu'a construit le RSI s'adresse à tous nos assurés santé, nouveaux retraités, sans critère d'âge, et à leur conjoint ayant-droit de 58 à 65 ans. Ceux-ci se voient proposer un rendez-vous pour une visite médicale chez un médecin généraliste, leur médecin traitant, idéalement, ainsi qu'une consultation chez leur chirurgien-dentiste.

et en Poitou-Charentes auprès de 5188 personnes. En discutant avec des retraités et des préretraités, nous avons senti chez eux une attente et une adhésion à ce type de service. Les résultats encourageants de l'expérimentation, avec un taux de participation de près de 20 %, nous ont poussés, depuis, à généraliser le bilan santé retraite sur l'ensemble du territoire. À l'heure actuelle, nous avons averti tous nos assurés concernés : tous ont reçu un courrier d'information sur le programme, un questionnaire et des bons de prise en charge pour les consultations.

Comment la démarche est-elle perçue par les professionnels de santé impliqués, les chirurgiens-dentistes, en particulier ?

G. Q. : 80 % des médecins et des chirurgiens-dentistes qui ont reçu nos retraités en consultation dans les régions pilotes ont accueilli positivement cette initiative du bilan santé retraite. Nous sommes le seul régime de protection sociale à nous associer directement avec les professionnels de santé pour mettre en œuvre nos démarches de prévention. Car ils sont au plus près des assurés, car ils connaissent leur état de santé réel et leur antériorité, car ils sont les mieux placés pour juger du lien entre la vie du patient et son métier, et donc des pathologies associées, etc. Ils sont le pilier de notre dispositif, leur adhésion à la démarche est indispensable, car ils sont aussi sollicités pour renvoyer aux caisses RSI des fiches récapitulatives d'information sur les besoins éventuels des patients. ■

“ Avec le bilan santé retraite, le RSI propose une consultation de prévention chez le chirurgien-dentiste à tous nos assurés nouveaux retraités. ”

Ces deux consultations de prévention sont prises en charge à 100 % par le RSI, et sans avance de frais. Le chirurgien-dentiste est rémunéré à hauteur de 30 euros par consultation. En 2014, le dispositif a, en effet, fait l'objet d'une expérimentation en Aquitaine, dans le Midi-Pyrénées, dans le Limousin

PARCOURS DE SANTÉ

Le RSI agit beaucoup en faveur de la prévention bucco-dentaire. En quoi est-ce essentiel, et sa place dans les parcours de santé peut-elle être encore améliorée ?

G. Q. : Nous travaillons sans cesse avec le médecin conseil national RSI pour étudier les opportunités d'amélioration dans ce domaine. Plus globalement, nous nous attachons à mettre en évidence le parcours de santé et le parcours de prévention, que nous proposons à tous nos assurés, en particulier par le biais des nouvelles technologies. Chacun peut consulter sur notre portail informatique les offres de prévention qui lui sont proposés,

et suivre le calendrier vaccinal de toute la famille.

À nouveau, nous portons une attention toute particulière aux questions bucco-dentaires. Souvent, celles-ci sont négligées ou limitées aux problèmes de caries et de rages de dents.

Au RSI, nous sommes fortement sensibilisés, lors de nos rencontres et échanges avec des professionnels de santé, aux risques de problèmes dentaires sur la santé globale à long terme. C'est pourquoi nous en faisons un fondement et un point de départ de nos politiques de prévention. ■